



3 MOIS AVANT

Résiliez votre bail et envoyez une lettre AR à votre propriétaire.

Informez l'école de vos enfants et prévoyez la suite de la scolarité.

Contactez votre conseiller emoovz qui vous suivra tout au long de votre projet et vous apportera conseils et informations sur les aides possibles au déménagement.

15 JOURS AVANT

Assurez-vous d'avoir bien ouvert vos droits auprès du CIMob via le site « demarches-simplifiees.fr ».

Pensez à la **réexpédition du courrier**.

Souscrivez un **nouveau contrat** (gaz/électricité)

Continuez à **faire les cartons**.

1 JOUR AVANT

Regroupez tous les documents dont vous aurez besoin et vos **objets de valeur** à transporter avec vous (bijoux, pièces d'identité...).

Prévoyez un kit utile : Trousse de toilette, trousse de premiers soins, de la nourriture.

Débranchez vos équipements électriques et assurez-vous que votre lave-linge et lave-vaisselle sont vides et sans eaux (pensez à remettre les boulons de transport à votre lave-linge).

J JOUR

Effectuez vos **relevés de compteurs** dans l'ancien et le nouveau logement. Prenez des photos !

Vérifiez que l'appartement est bien vide.

Au déchargement, **contrôlez** l'état de vos meubles et notez toutes vos remarques sur la lettre de voiture avec le chef d'équipe.

Vérifiez que le camion est bien vide avant le départ des déménageurs.

Vous avez reçu votre ordre de mutation ?

Prenez contact avec la PFMD EMOOVZ

01 76 28 42 35 (appel non surtaxé)



1 MOIS AVANT

Fixez un Rdv pour l'**état des lieux**

Résiliez vos abonnements. Votre conseiller Emoovz peut réaliser ces formalités pour vous. Demandez lui !

Souscrivez une nouvelle assurance habitation

Commencez à faire vos cartons. Pensez au tri !

Remplissez votre déclaration de valeur et renvoyez là à votre déménageur

1 SEMAINE AVANT

Terminez vos cartons

Validez les modalités avec votre déménageur

N'hésitez pas à **informer vos voisins** de votre prochain déménagement

Coupez votre réfrigérateur et congélateur pour les dégivrer

Vous avez un animal de compagnie ? RDV sur l'i-cad.fr pour modifier l'adresse

Faites l'état des lieux d'entrée

Officialisez votre changement de domiciliation auprès de votre banque, centre des impôts, assurance maladie et votre mutuelle, pôle emploi, etc...

Soucrivez un nouveau contrat (gaz / électricité). *Votre conseiller Emoovz peut prendre en charge ces formalités pour vous. Renseignez-vous auprès de lui !*

APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Changez l'adresse de votre carte grise et des papiers d'identité dans un délai de 30 jours après votre changement d'adresse

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Récupérez votre caution de l'ancien appartement sous 2 mois maximum

Faites votre **état des lieux de sortie**.

Liquider votre dossier auprès du CIMob via le site « demarches-simplifiees.fr »